



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
TREGUNC

L'an deux mille seize, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier - SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre - DEROVOUT Dominique - LE GAC Muriel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc - DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves - GALBRUN Karine - NIMIS Philippe - LE MAREC Vincent - GUYON Yann - BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita - DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny - BANDZWOLEK Brigitte - SINQUIN DANIELOU Gisèle - CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe

Objet :

DENOMINATION
DE RUES

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel DION à Michel TANGUY
- Sylvie VERGOS à Valérie VOISIN
- René CANTIÉ à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 16 février 2016

Vincent LE MAREC est nommé secrétaire de séance

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique qu'il est proposé de dénommer deux rues :

- Une entrée privée desservant 4 habitations et cadastrée ZS 521 à Kerlogoden : « impasse de Kerlogoden ». Les riverains ont été consultés et ont fait cette proposition.
- Sur la route de Lambell, un lotissement comprenant 3 habitations va être créé à l'arrière du n° 44, il s'agit de la parcelle YN 700. Après consultation, les riverains ont fait plusieurs propositions : « impasse des chênes », « impasse des roches » et « impasse des coquelicots ». Considérant que l'impasse des chênes existe déjà sur la commune et que plusieurs impasses ont un nom composé de « roches », il est proposé au conseil d'adopter « impasse des coquelicots ».

Les plans sont joints en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dénominations telles que ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Tregunc, le 24 février 2016
LE MAIRE
Olivier BELLEC



Nombre de conseillers :
En exercice :29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants :29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois.